

**Arrêté n° 2019-95 relatif à la composition
de la commission consultative paritaire de
l'Université d'Angers**

- Vu le Code de l'Education, notamment son livre VII ;
- Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée susvisée ;
- Vu l'arrêté n° 2018-27 du 27 septembre 2018 portant création de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires en fonction à l'Université d'Angers ;
- Vu l'arrêté n° 2018-69 du 11 décembre 2018 relatif aux résultats des élections des représentants des personnels au sein de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires de l'Université d'Angers ;
- Vu l'arrêté n° 2019-03 du 22 janvier 2019 portant désignation par tirage au sort de représentants du personnel à la Commission consultative paritaire de l'université d'Angers ;
- Vu l'arrêté n° 2019-04 du 31 janvier 2019 relatif à la composition de la commission consultative paritaire de l'Université d'Angers ;
- Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de M. Christian ROBLEDON en qualité de Président de l'Université d'Angers.

**Le Président de l'Université
Arrête :**

Article 1^{er} :

Sont désignés pour représenter l'Administration à la Commission Consultative Paritaire de l'Université d'Angers :

- En qualité de membres titulaires :

- 1) Christian ROBLEDON : Président de l'Université
- 2) Olivier HUISMAN : Directeur Général des Services
- 3) Anne-Sophie HOCQUET : Vice-présidente égalité, ressources humaines et politique sociale
- 4) Frédéric JOLY : Directeur des Ressources Humaines
- 5) Christophe DANIEL : Directeur de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion
- 6) Cyril FLEURANT : Directeur de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
- 7) Christine MENARD : Directrice du SUIO-IP

- En qualité de membres suppléants :

- 1) Agnès LAFON-DELPIT : Directrice des services de Polytech Angers
- 2) Thomas HEITZ : Directeur des services de l'IUT
- 3) Nathalie CLOT : Directrice du Service Commun de Documentation
- 4) Emmanuelle RAVAIN : Directrice des Enseignements et de la Vie Etudiante

- 5) Nadine ROBINET : Directrice des services de la Faculté de Santé
- 6) Elodie LEBASTARD : Directrice des services de la Faculté des Sciences
- 7) Sylvie DURAND: Directrice des services de l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture

Article 2 :

Sont désignés par les organisations syndicales en tant que représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire de l'Université d'Angers :

Collège A des contractuels équivalent A :

Titulaires :

Christine BARRAS - FSU
Patricia MALLEGOL - SNPTES
Adrien PARIS - SNPTES

Suppléantes :

Éléonore MOREAU – FSU
Bérengère DUFEU - SNPTES
Claire BAREAU - SNPTES

Collège B des contractuels équivalent B :

Titulaires :

Luzia BOSSE - SNPREES-FO et SupAutonome-FO
Alexandra DELACROIX - SNPTES

Suppléantes :

Fannie LOURMIERES - SNPREES-FO et SupAutonome-FO
Laetitia DURON - SNPTES

Collège C des contractuels équivalent C :

Titulaires :

Alban DERENNE - SNPREES-FO et SupAutonome-FO
Audrey BIZON – SNPTES

Suppléantes :

Laetitia BRIFFAUD-FERCHAUD
Carine PRISSET

Article 3 :

Le mandat des représentants du personnel, d'une durée de quatre ans, court à compter du 31 janvier 2019.

Fait à Angers, le 3 décembre 2019

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé